RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 13655
Numéro SIREN : 833 450 042
Nom ou dénomination : ABC GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2020 sous le numéro de dépôt 3573

2000654701

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
0 891 01 75 75

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : ABC GROUP

Numéro RCS : 833 450 042
Numéro Gestion : 2019B13655

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 17 R DUPIN
75006 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R003573 (2020 6547)

Date du Dépôt : 13/01/2020

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Date de l'acte : 12/11/2019
Décision 1 : Décision de réduction

fait à Paris, le 13 janvier 2020

PROCES-VERBAL DES LIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
13 JAN. 2020
Sous le N° 3573

L'an deux mille dix-neuf,
Le 5 Décembre,
A 11 heures,

La société dénommée ABC GROUP, Société par Actions simplifiée, au capital de 1.037.000 euros, divisé en 5.185 actions de 200 € chacune, dont le siège est 17 rue Dupin 75006 PARIS, identifiée au SIREN 833 450 042 est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Ses membres sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 17 rue Dupin 75006 PARIS sur convocation de la présidence, faite à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société, à savoir :

- Le rapport sur le but de l'opération envisagée et ses modalités financières
- Le texte de la résolution proposée
- Copie des lettres de convocation
- Feuille de présence
- Modification corrélative des statuts

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Puis, le Président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes les questions, concernant l' acte.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel, également actionnaire majoritaire de la personne morale SAS ABC GROUP.

Est désigné comme secrétaire : Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel

La feuille de présence, dûment signée, permet de constater la présence des membres suivants :

Sont présents :

- Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel, numéro 1 à 5.182 représentant 5.182 actions.
- Madame Marques Paiva Virginia, numéro 5.183 à 5.185 représentant 3 actions.

Total des titres sociaux présents: 5.185 actions sur les 5.185 composants le capital social.
Le quorum est par suite atteint.
Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux membres de la société.

ORDRE DU JOUR

Acceptation de la réduction du capital social non motivée par des pertes, d'une somme de 392.000 €,

- par l'autorisation faite au président Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel représentant de la personne morale de la société ABC GROUP de racheter les propres actions de ladite société.
- avec modification corrélative des statuts.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide que le capital social actuellement fixé à 1.037.000 € divisé en 5.185 actions de 200 € de valeur nominale, est réduit de 392.000 €.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires représentant la totalité du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de réaliser la réduction du capital par achat de ses propres actions à Monsieur Marques, et par suite autorise le Président à acheter 1.960 actions pour les annuler.

Cette opération de réduction ne peut commencer que lorsque le délai de 20 jours prévu pour l'opposition des créanciers auprès du tribunal est dépassé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires représentant la totalité du capital social

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président pour modifier les statuts en conséquence et dans la limite de la réduction de capital.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires représentant la totalité du capital social

VP

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

ARTICLE 7 - CAPITAL

Lors de la constitution de la société ABC GROUP, le capital social était fixé à la somme d'un Million Trente-Sept Mille euros (1.037.000 €). Il était divisé en 5 185 actions de même catégorie, de 200 € de valeur nominale, chacune souscrite en totalité et entièrement libérés.

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre le capital social a été réduit de 392.000€ pour être ramené à 645.000 €

L'article 7 des statuts sera modifié comme suit :

Compte tenu de la diminution du capital, les actions seront réparties comme suit :

- 3.222 actions numéros 1-3.222 attribuées à Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel
- 3 actions numéros 5.183 à 5.185 attribuées à Madame Marques Paiva Virginia

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires représentant la totalité du capital social

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

Le Président
Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel

Virginia Paiva dos Santos

LP VP

2019B13655

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
13 JAN. 2020
Tous le N°
13573

Société par actions simplifiées ABC GROUP
au capital de 1.037.000 €
Siège social : 17 rue Dupin
75006 PARIS
RCS CRETEIL 833 450.042

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019

FEUILLE DE PRESENCE

N° ORDRE	Nom et adresse	Nombre d'actions	Nombre de voix	signature
1	Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel 9 Rue Emile Zola - 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES	5182	5182	CP
2	Madame Marques Paiva Virginia 9 Rue Emile Zola - 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES	3	3	VP

Certifié sincère et véritable la présente feuille de présence, du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire arrêté aux associés présent ou représentés possédant ensemble 5.185 actions.

Le Président
Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel

Carlos Manuel Paiva

Société par actions simplifiées ABC GROUP
au capital de 1.037.000 €
Siège social : 17 rue Dupin
75006 PARIS
RCS CRETEIL 833 450.042

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019

FEUILLE DE PRESENCE

N° ORDRE	Nom et adresse	Nombre d'actions	Nombre de voix	signature
1	Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel 9 Rue Emile Zola - 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES	5182	5182	
2	Madame Marques Paiva Virginia 9 Rue Emile Zola - 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES	3	3	

Certifié sincère et véritable la présente feuille de présence, du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire arrêté aux associés présent ou représentés possédant ensemble 5.185 actions.

Le Président
Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel

2019B13655

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
13 JAN. 2020
Sous le N° 3573

PROCES-VERBAL DES LIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 5 Décembre,
A 11 heures,

La société dénommée ABC GROUP, Société par Actions simplifiée, au capital de 1.037.000 euros, divisé en 5.185 actions de 200 € chacune, dont le siège est 17 rue Dupin 75006 PARIS, identifiée au SIREN 833 450 042 est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Ses membres sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 17 rue Dupin 75006 PARIS sur convocation de la présidence, faite à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société, à savoir :
- Le rapport sur le but de l'opération envisagée et ses modalités financières
- Le texte de la résolution proposée
- Copie des lettres de convocation
- Feuille de présence
- Modification corrélative des statuts

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Puis, le Président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes les questions, concernant l' acte.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel, également actionnaire majoritaire de la personne morale SAS ABC GROUP.

Est désigné comme secrétaire : Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel

La feuille de présence, dûment signée, permet de constater la présence des membres suivants :

Sont présents :
- Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel, numéro 1 à 5.182 représentant 5.182 actions.
- Madame Marques Paiva Virginia, numéro 5.183 à 5.185 représentant 3 actions.

Total des titres sociaux présents: 5.185 actions sur les 5.185 composants le capital social.
Le quorum est par suite atteint.
Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

UP

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux membres de la société.

ORDRE DU JOUR

Acceptation de la réduction du capital social non motivée par des pertes, d'une somme de 392.000 €,

- par l'autorisation faite au président Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel représentant de la personne morale de la société ABC GROUP de racheter les propres actions de ladite société.
- avec modification corrélative des statuts.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide que le capital social actuellement fixé à 1.037.000 € divisé en 5.185 actions de 200 € de valeur nominale, est réduit de 392.000 €.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires représentant la totalité du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de réaliser la réduction du capital par achat de ses propres actions à Monsieur Marques, et par suite autorise le Président à acheter 1.960 actions pour les annuler.

Cette opération de réduction ne peut commencer que lorsque le délai de 20 jours prévu pour l'opposition des créanciers auprès du tribunal est dépassé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires représentant la totalité du capital social

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président pour modifier les statuts en conséquence et dans la limite de la réduction de capital.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires représentant la totalité du capital social

VP

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

ARTICLE 7 - CAPITAL

Lors de la constitution de la société ABC GROUP, le capital social était fixé à la somme d'un Million Trente-Sept Mille euros (1.037.000 €). Il était divisé en 5 185 actions de même catégorie, de 200 € de valeur nominale, chacune souscrite en totalité et entièrement libérés.

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre le capital social a été réduit de 392.000€ pour être ramené à 645.000 €

L'article 7 des statuts sera modifié comme suit :

Compte tenu de la diminution du capital, les actions seront réparties comme suit :

- 3.222 actions numéros 1-3.222 attribuées à Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel
- 3 actions numéros 5.183 à 5.185 attribuées à Madame Marques Paiva Virginia

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires représentant la totalité du capital social

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

Le Président
Monsieur Marques Paiva Carlos Manuel

Virginia Paiva dos Santos

CP VP